



Ville de
Sainte-Foy-lès-Lyon

Services techniques
04-72-32-59-25

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

BANDEROLE

La présente demande doit être effectuée au moins un mois avant la pose. La mise en place de banderole est autorisée 10 jours avant la manifestation. L'enlèvement sera effectué dans un délai de 48h après le déroulement de la manifestation. La fixation de banderole est interdite sur les supports des signaux réglementaires ainsi que sur tous autres équipements intéressant la circulation routière.

A retourner complétée à l'adresse mail suivante : techniques@ville-saintefoyleslyon.fr

1) Association :

Nom de l'association :

Adresse :

Responsable de l'association :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél fixe : Courriel :

Tél portable :

2) Nom et date de la manifestation :

Nom :

Date :

3) Descriptif de l'installation :

Lieu(x) d'implantation : Grillage gymnase Raymond Barlet Grillage stade Marius Bourrat

Autres :

.....

.....

Durée d'installation : du au

Dimensions banderole(s) :

Demande faite le :

Conformément à la réglementation générale sur la protection des données dite RGPD, nous vous informons que les informations collectées servent à gérer votre demande d'autorisation temporaire d'utilisation du domaine public. Elles seront traitées par les personnes dûment habilitées. Elles seront conservées pendant 3 ans. Les droits d'accès et de rectification prévues par les articles 15 et 16 du Règlement (UE) 2016/679 (Règlement général sur la protection des données) ainsi que les droits d'opposition (art 21 du RGPD), de limitation (art 18 du RGPD), et d'effacement (art 17 du RGPD) s'appliquent au présent traitement. Vous pouvez les exercer sur simple demande en adressant un courrier muni de l'identité du demandeur au DPO à l'adresse postale suivante : Mairie de Sainte-Foy-lès-Lyon à l'attention du DPO, 10, rue Deshay 69110 Sainte-Foy-lès-Lyon, ou à l'adresse mail suivante : dpo.saintefoyleslyon@lg-partenaires.